



# Fiscalité des ESAT : traitement de la TVA

Une note de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) du 15 octobre 2015 est venue préciser la position de l'Administration sur deux points importants :

- La récupération de la TVA sur les dépenses mixtes,
- Le traitement de la TVA dans les opérations internes dans une même association.

## OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de calcul sur les opérations internes.
- Déterminer le crédit de départ TVA sur les immobilisations.
- Optimiser la récupération de la TVA et le paiement de la taxe sur les salaires.

### POUR QUI ?

DAF, directeurs et comptables d'ESAT, ...

### PRÉ REQUIS

Etre en activité en ESAT. Travailler ou administrer en ESAT ou dans un siège d'association gestionnaire.

### NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

### DURÉE

1 jour / 7 heures.

### COÛT

- **Inter-établissements** : 250 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.
- **Intra-muros** : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de cas concrets,
- Animation interactive entre stagiaires et formateurs (questions/réponses, partage d'expériences),
- Selon les formations : quiz, questionnaire, mises en situation, études de cas, démarche réflexive, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc.,
- Projection de supports lors de la formation (diaporama, vidéos, documents techniques, etc.),
- Mise à disposition de supports pendant et à l'issue de la formation,
- Utilisation de vidéoprojecteur, tableau blanc, paperboard.

### MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Feuille de présence,
- Évaluation de l'acquisition des objectifs par le formateur selon les moyens, pédagogiques utilisés lors de la formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires,
- Certificat de réalisation et attestation de compétences.



**Intra & Inter**

01 octobre 2026

Paris



## PROGRAMME ET DÉROULÉ

Le programme tient compte des réformes (plan de transformation des ESAT, Loi pour le plein emploi et ses décrets, rapports IGAS, ...).

Chaque demi-journée commencera par un tour de table : le premier pour présenter et recueillir les attentes des participants, les suivants pour valider les acquis.

### de 9h00 à 12h30

- Rappel des règles fiscales générales des organismes à but non lucratif ;
- Gestion désintéressée, 4 P, concurrence, ...
- Principe : les ESAT exonérés de tous les impôts commerciaux ;
- Possibilité d'option à la TVA offerte aux ESAT ;
- Règles d'assujettissement et d'exonération à la TVA : coefficients ;
- Règles et positions antérieures de l'Administration.

### de 13h30 à 17h00

- Les deux secteurs distincts avec les positions différentes des centres des impôts :
  - le secteur médico-social,
  - le secteur commercial.
- Conséquences sur le droit à récupération ;
- Traitement des dépenses mixtes (médico-sociales et production) : conséquences au niveau du siège social ;
- Traitement des opérations internes dans une même association ;
- Traitement des réclamations à faire à l'Administration (prescription) ;
- Traitement de la taxe sur les salaires : existence des deux secteurs distincts ;
- Incidence du passage à la TVA la première année : crédit de départ ;
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

## INTERVENANT

Franck NACCACHE